

Etangs

Le village de Bonfol propose quelques infrastructures permettant de pratiquer le tourisme. Les plus connues sont les six étangs qui sont sous protection de l'Etat depuis 1962 et bénéficie du statut de réserve naturelle. Des parcours pédestres y ont été aménagés.

Il est possible d'obtenir un permis de pêche pour exercer ce sport dans les étangs remplis de carpes et brochets. Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter le responsable de la société de pêche (voir l'article Sociétés).

Vous trouverez plus de photos dans notre Galerie photo.